



شركة الإسمنت عين التوتة SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE AÏN TOUTA « S.CIM.A.T. »

S.P.A au capital social de : 2.250.000.000 DA N° Identification Fiscale : 099805022210668
N° Article d'Imposition : 05010212840 - N° Registre du Commerce : 0222106/B/98

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL & INTERNATIONAL AVEC EXIGENCES DE CAPACITÉS MINIMALES N° 13/SCDA/SCIMAT/2026

La Société des Ciments de Ain-Touta (S.CIM.AT) sise 73 Bis, Rue Benflis La verdure 05000 - Batna - Algérie lance un Appel d'Offres National & International avec exigences de capacités minimales pour :

« Fourniture et Mise en Service d'Un (01) Dumper Rigide pour la Cimenterie de Ain Touta »

Cet Avis d'Appel d'Offre est destiné exclusivement aux fabricants ou leurs représentants.

Les entreprises intéressées par cet Avis d'Appel d'Offre peuvent retirer le Cahier des Charges contre le paiement de la somme de **Cinquante Mille Dinars Algériens (50.000,00 DA)** non remboursable auprès du Secrétaire de la Commission des Achats de la SCIMAT 73 Bis Rue Benflis La verdure 05000 - Batna - Algérie.

La date limite de dépôt des offres est fixée à **Quarante Cinq (45) jours** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans la presse nationale et/ou le BOMOP.

L'offre technique contenant l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « **Offre Technique - N°13/SCDA/SCIMAT/2026** ».

L'offre financière contenant l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « **Offre Financière - N°13/SCDA/SCIMAT/2026** ».

Les deux enveloppes fermées relatives à l'offre technique et financière sont placées à l'intérieur d'une enveloppe extérieure sur laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

« A NE PAS OUVRIR »

A Monsieur le Secrétaire de la Commission des Achats - SCIMAT

73 Bis Rue Benflis la verdure Batna 05000

Appel d'offres National & International avec exigences de capacités minimales

N°13/SCDA/SCIMAT/2026

« Fourniture et Mise en Service d'Un (01) Dumper Rigide pour la Cimenterie de Ain Touta »

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de Cent Vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

La possibilité de consulté le cahier des charges en ligne : www.scimat.dz/appeloffres

SIÈGE SOCIAL : 73 BIS RUE BENFLIS LA VERDURE BATNA BP N° 67 EL BOUSTENE (W. BATNA) - Algérie.
Tel : (033)85 13 00 LIGNES GROUPEES - Fax : (033) 85 11 01 / 85 12 47 - site web : www.scimat.dz



شركة الإسمنت عين التوتة SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE AÏN TOUTA « S.CIM.A.T. »

E.P.E - S.P.A au capital social de : 2.250.000.000 DA - رأسيتها الاجتماعي : 099805022210668 - N° Article d'Imposition : 05010212840 - N° Registre du Commerce : 0222106/B/98

إعلان عن مناقصة وطنية ودولية مع اشتراط قدرات دنيا

رقم: 13/أ.ل.ش/ش.أ.ع.ت/2026

تعلن شركة الإسمنت عين التوتة عن إجراء مناقصة وطنية ودولية مع اشتراط قدرات دنيا من أجل :

« Fourniture et Mise en Service d'Un (01) Dumper Rigide

Pour la Cimenterie de Ain Touta »

- هذه المناقصة موجهة فقط للمصنعين أو ممثليهم.

- بإمكان المؤسسات المهمة بهذا الاعلان سحب دفتر الشروط لدى أمانة لجنة الشراء للشركة مقابل تسديد مبلغ قدره **خمسون ألف دينار جزائري (50.000,00 دج)** غير قابل للتعويز.

- حددت مدة إيداع العروض بخمسة وأربعين (45) يوما ابتداء من أول تاريخ نشر هذه المناقصة في النشرة الرسمية لصفقات المتعامل العمومي، أو في إحدى الجرائد الوطنية. يسحب دفتر الشروط من طرف المتعهد أو من طرف ممثله المعين لذلك.

- العروض التقنية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق يحتوي على العبارة " **Offre Technique-N°13/SCDA/SCIMAT/2026** "

- العروض المالية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق يحتوي على العبارة " **Offre Financière-N°13/SCDA/SCIMAT/2026** "

- يوضع الظرفين المغلقين في ظرف خارجي مغلق ومجهول لا يحمل إلا العبارة التالية:

" لا يفتح "

إلى السيد أمين لجنة الشراء لشركة الإسمنت عين التوتة - SCIMAT

73 مكر، شارع بن قليس حي الاخضرار جباتنة - 05000

مناقصة وطنية ودولية مع اشتراط قدرات دنيا

رقم: 13/أ.ل.ش/ش.أ.ع.ت/2026

« Fourniture et Mise en Service d'Un (01) Dumper Rigide

Pour la Cimenterie de Ain Touta »

يبقى المتعهدون ملتزمين بعروضهم لمدة 120 يوم ابتداء من تاريخ آخر أجل لإيداع العروض.

إمكانية الاطلاع على دفتر الشروط على الموقع : www.scimat.dz/appeloffres

المقر الرئيسي : 73 مكر، شارع بن قليس - حي الاخضرار - جباتنة - 05000
الهاتف : (033) 85 13 00 - الفاكس : (033) 85 11 01 / 85 12 47 - موقع الانترنت : www.scimat.dz - البريد الإلكتروني : contact@scimat.dz

**APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL AVEC
EXIGENCES DE CAPACITÉS MINIMALES
N°13/SCDA/SCIMAT/2026**



ANNÉE 2026

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
- ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES	4
- ARTICLE 02 : ÉTENDUE DE LA FOURNITURE	4
- ARTICLE 03 : MODE DE PASSATION	4
- ARTICLE 04 : EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES	4
- ARTICLE 05 : OBLIGATIONS DU SOUSMISSIONNAIRE RETENU	5
- ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU CLIENT	5
- ARTICLE 07 : CONDITIONS DE SERVICE DU MATÉRIEL	5
- ARTICLE 08 : NORMES DE RÉFÉRENCE ET RÈGLEMENTS	6
- ARTICLE 09 : DOCUMENTATION TECHNIQUE	6
- ARTICLE 10 : PAYS D'ORIGINE ET MARQUE DU DUMPER	6
- ARTICLE 11 : DÉLAIS DE LIVRAISON	6
- ARTICLE 12 : EXPÉDITION – TRANSPORT – EMBALLAGE - MARQUAGE	7
- ARTICLE 13 : ASSURANCES	9
- ARTICLE 14 : CONDITIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT	9
- ARTICLE 15 : IMPOTS, DROITS ET TAXES	9
- ARTICLE 16 : FRAIS BANCAIRES	10
- ARTICLE 17 : CHOIX DU CORRESPONDANT BANCAIRE	10
- ARTICLE 18 : CAUTION BANCAIRE DE GARANTIE ET DE BONNE EXÉCUTION	10
- ARTICLE 19 : PÉNALITÉS DE RETARD	10
- ARTICLE 20 : RÉCEPTIONS, ESSAIS ET MISE EN SERVICE	11
- ARTICLE 21 : GARANTIE	13
- ARTICLE 22 : EXCLUSION DE LA PARTICIPATION	13
- ARTICLE 23 : MARGE DE PRÉFÉRENCE NATIONALE	14
- ARTICLE 24 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES	15
- ARTICLE 25 : VISITE DES LIEUX	15
- ARTICLE 26 : SERVICE APRÈS-VENTE ET ASSISTANCE TECHNIQUE	15
- ARTICLE 27 : CONDITIONS DE SOUMISSION	16
- ARTICLE 28 : FORME DE LA SOUMISSION	16
- ARTICLE 29 : CONTENU DES OFFRES	17
- ARTICLE 30 : VÉRIFICATION DES INFORMATIONS ET DOCUMENTS FOURNIS PAR LE SOUSMISSIONNAIRE	20
- ARTICLE 31 : RÉVISION DES PRIX	20
- ARTICLE 32 : DATE ET LIEU DE DÉPÔT DES OFFRES	20
- ARTICLE 33 : LANGUE UTILISÉE	21
- ARTICLE 34 : DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	21
- ARTICLE 35 : CLARIFICATIONS SUR LE CAHIER DES CHARGES	21
- ARTICLE 36 : CRITÈRES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	21
- ARTICLE 37 : ATTRIBUTION PROVISOIRE	24
- ARTICLE 38 : DÉSISTEMENT DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE	24
- ARTICLE 39 : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES	24
- ARTICLE 40 : INFRUCTUOSITÉ	25
- ARTICLE 41 : ANNULATION DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE	25
- ARTICLE 42 : RECOURS DES SOUSMISSIONNAIRES	25
- ARTICLE 43 : NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DÉFINITIVE	25
- ARTICLE 44 : FORCE MAJEURE	25
- ARTICLE 45 : DURÉE DU CONTRAT	26

- ARTICLE 46 : CÉSSION DU CONTRAT ET DES DROITS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELS	26
- ARTICLE 47 : RÈGLEMENT DES LITIGES	26
- ARTICLE 48 : RÉSILIATION	26
- ARTICLE 49 : DOCUMENTS À COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU	26
- ARTICLE 50 : EXCLUSION DES INTERMÉDIAIRES	26
- ARTICLE 51 : CONSIGNES ET RÈGLES DE SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT.....	27
TABLE DES ANNEXES	29
ANNEXE 01 : OFFRE TECHNIQUE (EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES)	30
ANNEXE 02 : FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE	35
ANNEXE 03 : DÉCLARATION À SOUSCRIRE	38
ANNEXE 04 : DÉCLARATION DE PROBITÉ	42
ANNEXE 05 : ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR	44
ANNEXE 06 : LETTRE DE SOUMISSION POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS.....	46
ANNEXE 07 : LETTRE DE SOUMISSION POUR LES SOUMISSIONNAIRES DE DROIT ALGÉRIEN.....	51
ANNEXE 08 : MODÈLE DE L'OFFRE FINANCIÈRE POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS.....	54
ANNEXE 09 : MODÈLE DE L'OFFRE FINANCIÈRE POUR LES SOUMISSIONNAIRES DE DROIT ALGÉRIEN.....	57
ANNEXE 10 : LOT DE PIÈCES DE RECHANGE DE PREMIÈRE URGENCE.....	59
ANNEXE 11 : KIT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF	60
ANNEXE 12 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS	61

- ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels le soumissionnaire doit se conformer en vue de la fourniture d'un (01) dumper (tombereau rigide), d'une charge utile comprise entre 60 et 65 tonnes, pour la Cimenterie de Ain-Touta.

- ARTICLE 02 : ÉTENDUE DE LA FOURNITURE

L'étendue consiste à la fourniture de :

- Un (01) dumper (tombereau rigide) neuf, sur pneus, équipé d'un moteur diesel, d'une charge utile nominale comprise entre 60 et 65 tonnes, destiné au transport de matières premières à l'état brut ou préconcrassé, de pierres de grande taille ainsi que de matériaux abrasifs à très abrasifs (calcaire, argile, minerai de fer, gypse, pouzzolane, tuf, sable, clinker, etc.), sur des pistes de carrière non aménagées et/ou partiellement aménagées, présentant différents niveaux et pentes, dans un environnement poussiéreux.

Les exigences techniques et fonctionnelles applicables au dumper sont définies dans l'**Annexe 01**.

- Un lot de pièces de rechange de première urgence (**Annexe 10**).
- Un kit d'entretien préventif (lot de consommables), couvrant toute la période de garantie (**Annexe 11**).

On entend dire par Dumper neuf : un Dumper complet, équipé de tous les organes et systèmes, qui a été fabriqué avec des composants neufs, qui n'a pas été réparé, rénové, reconditionné ou rebuildé et qui n'a jamais été utilisé.

- ARTICLE 03 : MODE DE PASSATION

Le présent achat est lancé selon le mode d'**Appel d'offres National et International Avec Exigence de Capacités Minimales**, conformément à la Procédure des Achats de la Société des Ciments de Ain-Touta.

- ARTICLE 04 : EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES

Le présent Appel d'Offres National et International avec Exigence de Capacités Minimales est ouvert à tout candidat justifiant de l'une des capacités professionnelles suivantes :

- **Être fabricant d'engins, matériels ou équipements destinés aux carrières**, et présenter un document probant attestant sa qualité de fabricant, délivré par un organisme tiers habilité ou toute autre pièce officielle équivalente permettant d'établir cette qualité.
- **Être représentant d'un fabricant d'engins, matériels ou équipements destinés aux carrières**, et présenter :
 - Un document probant attestant sa qualité de Représentant du fabricant, délivré par le fabricant représenté ;
 - Et un document relatif au fabricant représenté, attestant sa qualité de Fabricant, délivré par un organisme tiers habilité ou toute autre pièce officielle équivalente permettant d'établir cette qualité.

- ARTICLE 05 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE RETENU

Le **Soumissionnaire retenu** est tenu de :

- Fournir un dumper à l'état neuf, fabriqué selon les normes et règlements techniques de références internationales en vigueur applicables.
- Garantir que le dumper fournis répond aux exigences fixées par les normes et législations en vigueur, notamment en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement.
- Fournir un dumper équipé d'un moteur conforme à l'une des normes suivantes en matière d'émissions polluantes : EPA Tier 3, UE Stage IIIA ou toute autre norme équivalente reconnue mondialement.
- Fournir le(s) certificat(s) de conformité du moteur installé sur le dumper à l'une des normes suivantes en matière d'émissions polluantes : EPA Tier 3, UE Stage IIIA ou toute autre norme équivalente reconnue mondialement.
- Fournir un kit d'entretien préventif (lot de consommables) couvrant toute la période de garantie du dumper.
- Fournir un lot de pièces de rechange de première urgence pour le dumper.
- Mettre la fourniture à la disposition du Client sur le site du Soumissionnaire situé en Algérie, pour les Soumissionnaires de droit algérien.
- Pour les Soumissionnaires étrangers, assurer la livraison de la fourniture conformément à l'Incoterm choisi par le Client (FOB ou CFR).
- Fournir toute la documentation technique.
- Assurer la mise en service du dumper en présence du Client.
- Formation du personnel du Client à l'utilisation, la conduite et l'entretien du dumper.
- Assurer un Service après-vente.
- Prendre en charge les frais liés à son personnel, en Algérie comme à l'étranger, y compris les billets d'avion aller-retour.

- ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client doit :

- Assister à la mise en service du dumper.
- Assurer l'exploitation et l'entretien préventif du dumper conformément aux consignes et instructions du Soumissionnaire retenu.

- ARTICLE 07 : CONDITIONS DE SERVICE DU MATÉRIEL

Le dumper est prévu pour fonctionner dans les conditions du site ci-dessous, une attention particulière au choix dudit dumper devra être apportée compte tenu de ces conditions :

❖ Conditions climatiques et environnementales :

- Température maximale : +45°C
- Température minimale : -5°C
- Altitude : 900 m
- Humidité relative de l'air : 80% à 0°C ; 60% à 50°C
- Ambiance de travail : milieu de carrières très poussiéreux.

❖ **Secteur d'activité :**

Industrie des ciments, carrières.

❖ **Nature des voies de circulation :**

Terrains glissants et rocheux, non aménagés et/ou partiellement aménagés, présentant des niveaux et des pentes variables.

❖ **Nature des matières transportées :**

Matières premières à l'état brut ou préconcassé, pierres de grande taille et matériaux abrasifs à très abrasifs (calcaire, argile, minerai de fer, gypse, pouzzolane, tuf, sable, clinker, etc.).

- ARTICLE 08 : NORMES DE RÉFÉRENCE ET RÈGLEMENTS

Le Soumissionnaire doit garantir que sa fourniture respecte les normes et règlements de références internationales en vigueur applicables. Les textes applicables sont ceux des éditions les plus récentes des normes précitées.

- ARTICLE 09 : DOCUMENTATION TECHNIQUE

Lors de la livraison du dumper faisant l'objet du présent cahier des charges, le Soumissionnaire retenu doit remettre au Client l'ensemble de la documentation nécessaire à la sécurité, à l'exploitation, à l'entretien et à la maintenance du dumper, ainsi que les catalogues des pièces de rechange et les fiches techniques, rédigés en langue française et/ou anglaise.

Cette documentation doit être fournie en trois (03) exemplaires sur support papier et en un (01) exemplaire sur support informatique.

- ARTICLE 10 : PAYS D'ORIGINE ET MARQUE DU DUMPER

Le Soumissionnaire doit préciser dans son offre technique :

- Le pays d'origine du dumper à fournir.
- La marque du dumper à fournir.

N.B : Le Soumissionnaire retenu s'oblige à livrer la même marque proposée dans son offre.

- ARTICLE 11 : DÉLAIS DE LIVRAISON

Le Soumissionnaire doit indiquer dans son offre technique le délai de livraison du dumper :

➤ **Pour les Soumissionnaires de droit algérien :**

- Le délai de livraison du dumper sur son site de livraison en Algérie.

➤ **Pour les Soumissionnaires étrangers :**

- Le délai de livraison du dumper en mode FOB ;
- Le délai de livraison du dumper en mode CFR.

Les délais proposés devront être exprimés :

- Soit en jours calendaires ;
- Soit en semaines calendaires ;

Aux fins de l'évaluation et de la comparaison des offres, les délais exprimés en semaines calendaires seront convertis en jours calendaires selon la correspondance suivante :

- Une (01) semaine calendaire équivaut à sept (07) jours calendaires

N.B : le délai de livraison commence à courir après notification de mise en vigueur du contrat.

- ARTICLE 12 : EXPÉDITION – TRANSPORT – EMBALLAGE - MARQUAGE

12-1 Expédition :

- **Pour les Soumissionnaires de droit algérien** : l'expédition sera prise en charge par le Client à partir du site de livraison du Soumissionnaire retenu jusqu'au site du Client (cimenterie).
- **Pour les Soumissionnaires étrangers** : l'expédition sera prise en charge par le Soumissionnaire retenu selon le mode choisi par le Client (FOB ou CFR, conformément aux Incoterms 2020) et conformément au programme de livraison arrêté.

Le Client prendra en charge les opérations au port de débarquement ainsi que le transport de la fourniture depuis le port de débarquement jusqu'au site de la Cimenterie.

12-2 Documents d'expédition :

Pour chaque expédition, les documents d'expédition suivants devront obligatoirement être adressés au Client par l'intermédiaire du canal bancaire :

- Facture commerciale en six (06) exemplaires originaux ;
- Liste de colisage en quatre (04) exemplaires originaux ;
- Jeu complet (3/3) de connaissements maritimes originaux, revêtus de la mention "Shipped on board", établis à l'ordre de la banque BEA Agence Batna 54, et stipulant « Société des Ciments de Ain-Touta » comme partie à notifier (Notify Party).
- Deux (02) exemplaires originaux du Certificat d'origine visés par la Chambre de Commerce.
- Un (01) exemplaire original du Certificat de circulation EUR1 (si la marchandise y est légalement éligible selon les règles de l'Accord d'association Algérie-UE), ou à défaut, une déclaration d'origine certifiée du Vendeur sur la facture commerciale comportant son numéro d'Exportateur Agréé ou son statut d'exportateur enregistré.
- Deux (02) exemplaires originaux des fiches techniques.
- Deux (02) exemplaires originaux du Certificat de conformité délivrés et signés par le Vendeur.
- Une copie de la « Caution bancaire de garantie et de bonne exécution ».

NB :

- Une copie complète par voie électronique (e-mail) de l'ensemble des documents énumérés ci-dessus (y compris une copie lisible du connaissement "Shipped-on-Board") doit être transmise par le Soumissionnaire retenu au Client au plus tard 48 heures après leur émission par l'armateur ou les autorités compétentes.
- Les livraisons partielles sont autorisées, sous réserve du strict respect des délais de livraison arrêtés. Chaque expédition partielle devra faire l'objet d'un jeu de documents distinct et donnera lieu à un règlement au prorata de la valeur de la marchandise effectivement expédiée.

12-3 Transport :

- **Pour les Soumissionnaires de droit algérien** :
Les frais et les moyens de transport de la fourniture objet du cahier des charges sont à la charge du Client, depuis le site de livraison du Soumissionnaire en Algérie jusqu'à son site.
- **Pour les Soumissionnaires étrangers** :
Conformément au mode d'expédition retenu par le Client (FOB ou CFR selon les Incoterms 2020). Dans le cadre d'une expédition en mode FOB, la priorité sera accordée à la Compagnie Algérienne de Navigation (CNAN).

En cas d'indisponibilité de la CNAN et afin de respecter les délais de livraison convenus, le Soumissionnaire pourra recourir à un autre transporteur. Dans ce cas, il devra en informer préalablement le Client.

Le choix du transporteur devra être effectué dans le respect du principe d'optimisation du rapport délai/coût, notamment en privilégiant un départ de navire à échéance rapprochée ainsi que les conditions de fret les plus avantageuses possibles.

Le règlement du fret devra, dans tous les cas, être effectué en monnaie nationale (Dinar algérien).

12-4 Transbordement :

Les dispositions suivantes relatives au transbordement s'appliquent lorsque l'Incoterm CFR est retenu par le Client.

❖ Notification préalable

Lorsque l'Incoterm CFR est retenu, le Soumissionnaire doit informer le Client, avant l'expédition de la fourniture, de toute opération de transbordement prévue dans le cadre de son acheminement maritime.

Tout transbordement ajouté ou modifié avant l'expédition doit être préalablement notifié au Client et soumis à son accord écrit.

❖ Frais et responsabilités

Les frais, risques et responsabilités liés au transbordement sont régis par les dispositions de l'Incoterm CFR.

Tout coût supplémentaire résultant d'un transbordement décidé ou ajouté par le Soumissionnaire reste à sa charge.

12-5 Emballage :

La fourniture doit être préparée et protégée de manière appropriée pour son expédition, conformément aux normes applicables au transport maritime et terrestre.

Le Soumissionnaire retenu assume l'entière responsabilité de la qualité de l'emballage et des protections mises en œuvre, qui doivent préserver la fourniture contre les chocs, vibrations, humidité, poussières et corrosion pendant le transport et les opérations de manutention.

Les pièces et accessoires livrés séparément doivent être convenablement emballés, protégés et identifiés.

12-6 Marquage :

Le marquage relatif aux précautions de manipulation des caisses ou conteneurs, dues à la nature du produit, doit être impérativement apposé.

Le soumissionnaire retenu doit identifier clairement et de façon indélébile chaque caisse ou conteneur par les mentions suivantes :

- Client : Société des Ciments de Ain-Touta (SCIMAT)
- Numéro du contrat
- Port d'embarquement.
- Port de débarquement

- Numéro de colis
- Poids brut
- Poids net.

- ARTICLE 13 : ASSURANCES

- **Pour le Soumissionnaire retenu de droit algérien retenu :**

L'assurance des fournitures sera à la charge du Client à compter de l'enlèvement de la fourniture depuis le site du Soumissionnaire jusqu'au site de la Cimenterie.

- **Pour le Soumissionnaire retenu étranger retenu :**

Les responsabilités en matière d'assurance seront définies conformément au mode d'expédition retenu par le Client (FOB ou CFR – Incoterms 2020).

- ARTICLE 14 : CONDITIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement s'effectuera de la manière suivante :

- **Pour le Soumissionnaire retenu de droit algérien retenu** : 100 % du montant total de la fourniture par chèque ou virement bancaire, après réception de la fourniture sur le site du Client et contre présentation du Procès-Verbal de réception de conformité et des factures commerciales.
- **Pour le Soumissionnaire retenu étranger retenu** : 100 % du montant total de la fourniture après embarquement au port d'expédition, selon l'Incoterm retenu (FOB ou CFR), par Remise documentaire ou Crédit documentaire et contre présentation des documents d'expédition précisés à l'article 12.2 du présent cahier des charges.

Le Soumissionnaire étranger doit préciser dans son Offre financière le mode de paiement choisi (remise documentaire ou crédit documentaire).

En cas de paiement par Crédit documentaire, tous les frais bancaires liés au Crédit seront à la charge du Soumissionnaire.

- ARTICLE 15 : IMPOTS, DROITS ET TAXES

- **Fiscalité Algérienne :**

- **Le Client** supportera l'ensemble de tous les impôts, droits et taxes et autres contributions assimilés de toute nature, existants ou à venir liés à l'exécution du contrat qui lui sont ou seront imputés par les lois applicables en Algérie.
- **Le Soumissionnaire retenu** supportera l'ensemble de tous les impôts, droits et taxes et autres contributions assimilés de toute nature, existants ou à venir liés à l'exécution du contrat qui lui sont ou seront imputés par les lois applicables en Algérie.

- **Fiscalité étrangère :**

- **Le Soumissionnaire étranger retenu** prendra à sa charge tous les impôts, droits et taxes, et autres contributions assimilées de toute nature, existants ou à venir qui sont liées à l'exécution du contrat à l'étranger.

- ARTICLE 16 : FRAIS BANCAIRES

- **Le Soumissionnaire de droit algérien retenu : prendra en charge :**
- Les frais bancaires liés à la Caution bancaire de garantie et de bonne exécution.
- **Le Soumissionnaire étranger retenu : prendra en charge :**
 - ✓ Tous les frais bancaires hors Algérie sur les paiements effectués en sa faveur par le Client ;
 - ✓ Tous les frais bancaires relatifs au crédit documentaire (ouverture, confirmation, modification, prorogation,...) en cas de paiement par Crédit documentaire ;
 - ✓ Les frais bancaires liés à la Caution bancaire de garantie et de bonne exécution.
- **Le Client : prendra en charge :**
 - ✓ Tous les frais bancaires qui seront dus en Algérie sur les paiements effectués au bénéfice du Vendeur à l'exclusion des frais relatifs au crédit documentaire visés ci-dessus.

- ARTICLE 17 : CHOIX DU CORRESPONDANT BANCAIRE

Le choix du correspondant bancaire relève de la Banque Extérieure d'Algérie (BEA).

Le Soumissionnaire retenu doit se conformer aux conditions et exigences de la Banque Extérieure d'Algérie (BEA) en matière de choix du correspondant bancaire.

- ARTICLE 18 : CAUTION BANCAIRE DE GARANTIE ET DE BONNE EXÉCUTION

➤ **Pour le Soumissionnaire de droit algérien retenu :**

Une Caution bancaire de garantie et de bonne exécution à première demande, d'un taux de **Dix pour cent (10%)** du montant total du contrat, sera émise par le Soumissionnaire de droit algérien retenu, dans une banque de droit algérien, au plus tard huit (08) jours francs à compter de la date de notification de mise en vigueur du Contrat.

➤ **Pour le Soumissionnaire étranger retenu :**

Une caution bancaire de garantie et de bonne exécution à première demande, d'un taux de **Dix pour cent (10%)** du montant total du contrat, sera émise par le Soumissionnaire étranger retenu, dans la banque du Client (BEA), cette caution sera couverte par une contre garantie émise par une banque étrangère de premier ordre, et ce au plus tard huit (08) jours francs à compter de la date de notification de mise en vigueur du Contrat.

N.B :

- La caution bancaire de garantie et de bonne exécution sera libérée après expiration de la période de garantie et signature du Procès-verbal de réception définitive.
- Les frais bancaires liés à la caution bancaire de garantie et de bonne exécution seront à la charge du Soumissionnaire retenu.

- ARTICLE 19 : PÉNALITÉS DE RETARD

- En cas de retard imputable au Soumissionnaire retenu par rapport au délai de livraison contractuel, une pénalité de retard de 0,5% par semaine de retard sera appliquée sur le montant de la fourniture concernée par le retard.

- En cas de retard dans la mise en service du dumper pour des raisons imputables au Soumissionnaire retenu, une pénalité de retard de 0,5% par semaine de retard sera appliquée sur le montant du dumper.

Le montant cumulé des pénalités de retard (livraison et mise en service) ne saurait excéder les Cinq pour cent (05%) du montant total du contrat.

- ARTICLE 20 : RÉCEPTIONS, ESSAIS ET MISE EN SERVICE

20.1- Réception de conformité

La réception de conformité aura lieu sur le site du Client en présence du Soumissionnaire retenu ou de son représentant, **au plus tard trente (30) jours calendaires après réception de la fourniture sur le site du Client.**

Seront effectués durant cette phase des vérifications quantitatives de la fourniture, des accessoires et de la pièce de rechange par rapport aux documents d'expéditions et l'étendue des fournitures, ainsi qu'un examen visuel du matériel (contrôle physique).

Un procès-verbal de réception de conformité sera établi et signé conjointement, sur lequel seront mentionnées les réserves éventuelles.

En cas d'absence du Soumissionnaire retenu, le Client peut procéder unilatéralement à la réception de conformité. Ceci ne dégage en rien la responsabilité du Soumissionnaire retenu quant à la conformité de la fourniture.

Le PV établi et signé unilatéralement par le client sera opposable au Soumissionnaire retenu.

NB : Le Soumissionnaire retenu est tenu de communiquer au Client les précautions nécessaires à prendre en cas de stockage du dumper sur site.

20.2- Mise en service et marche d'essai

La mise en service du dumper aura lieu sur le site du Client, en présence du Soumissionnaire retenu ou de son représentant, au plus tard quinze (15) jours calendaires après la réception de conformité.

Avant de procéder à la mise en service, le Soumissionnaire retenu est tenu de :

- Communiquer au Client la liste des précautions à prendre et des vérifications à effectuer avant la mise en service ;
- Procéder à une vérification complète du dumper ;
- Lever toutes les réserves constatées lors de la réception de conformité ;
- Procéder aux retouches de peinture nécessaires sur les surfaces endommagées afin de les protéger contre la corrosion ;
- S'assurer que le dumper est en parfait état et prêt à fonctionner.

Après avoir effectué l'ensemble des vérifications nécessaires et constaté que le dumper est prêt à fonctionner, le Soumissionnaire retenu procède aux essais nécessaires à la mise au point du matériel.

À l'issue de ces opérations, le dumper est mis en service et exploité pendant une période de trente (30) jours dans le cadre d'une marche d'essai.

Pendant cette période, le dumper doit fonctionner de manière satisfaisante, sans incident grave entraînant son arrêt pour des raisons de sécurité ou résultant d'un défaut de fabrication.

En cas d'anomalies ou de perturbations affectant le fonctionnement normal du dumper pendant la marche d'essai, le Soumissionnaire retenu est tenu de procéder aux inspections et contrôles nécessaires et de prendre, à ses frais, les mesures correctives appropriées.

À l'issue de la mise en service, un Procès-Verbal de mise en service sera établi et signé conjointement par les deux parties.

NB : La marche d'essai de trente (30) jours sera interrompue en cas d'arrêt du dumper résultant d'un défaut de fabrication ou d'une anomalie imputable au Soumissionnaire retenu. La période d'essai reprendra pour la durée nécessaire afin de permettre au dumper d'accomplir une période effective de trente (30) jours de fonctionnement satisfaisant.

20.3- Réception provisoire

La réception provisoire aura lieu sur le site du Client lorsque les conditions suivantes seront réunies :

- Le dumper aura été mis en service et aura accompli une marche d'essai satisfaisante de trente (30) jours sans incident grave affectant la sécurité ou le fonctionnement normal du dumper. Seules les réserves mineures, sans incidence sur la sécurité ou le fonctionnement du dumper, pourront être tolérées ;
- Le Soumissionnaire retenu aura remis au Client l'ensemble des documents prévus par les dispositions contractuelles ;
- Le Soumissionnaire retenu aura achevé la formation du personnel du Client prévue au marché.

Un Procès-Verbal de réception provisoire sera établi et signé conjointement par les deux parties, et mentionnera, le cas échéant, les réserves éventuelles ainsi que les délais impartis pour leur levée.

En cas d'absence du Soumissionnaire retenu ou de son représentant dûment mandaté, le Procès-Verbal établi et signé unilatéralement par le Client lui sera opposable.

La date de signature du Procès-Verbal de réception provisoire marquera le début de la période de garantie.

20.4- Réception définitive

La réception définitive sera prononcée après expiration de la période de garantie proposée par le Soumissionnaire retenu à compter de la date de réception provisoire, à condition que toutes les réserves portées à sa connaissance par le Client pendant la période de garantie soient levées.

Un Procès-verbal de réception définitive sera établi et signé conjointement par les deux parties.

La réception définitive met fin à la période de garantie et entraîne la libération de la caution de garantie et de bonne exécution.

- ARTICLE 21 : GARANTIE

- Le Soumissionnaire doit préciser dans son offre technique la durée de garantie proposée pour le dumper.

La garantie minimale exigée est fixée à deux conditions cumulatives :

- Une durée minimale de trente-six (36) mois à compter de la date de signature du Procès-Verbal de réception provisoire ;
- Un minimum de trois mille (3 000) heures de fonctionnement par année de garantie, soit au minimum neuf mille (9 000) heures pour trente-six (36) mois, à compter de la date de signature du Procès-Verbal de réception provisoire.

Toute offre ne satisfaisant pas à l'une ou l'autre de ces deux conditions minimales sera rejetée.

La garantie prendra fin à la première des deux échéances atteinte : expiration de la durée de garantie proposée ou atteinte du nombre d'heures de fonctionnement garanti.

- Le Soumissionnaire retenu garantit l'ensemble de la fourniture contre tout vice de conception ou de fabrication, apparent ou caché, ainsi que son bon fonctionnement et sa fiabilité dans les conditions d'exploitation prévues par le présent cahier des charges, à compter de sa mise en service.
- Pendant la période de garantie, le Soumissionnaire retenu s'engage à remplacer, à ses frais et dans les plus brefs délais, toute pièce, composant ou équipement reconnu défectueux ou non conforme aux spécifications techniques contractuelles.

Le remplacement s'effectuera :

- Selon l'Incoterm CIF pour les soumissionnaires étrangers ;
- Et par livraison sur le site du Client pour les soumissionnaires de droit algérien.
- Toute pièce, composant ou équipement remplacé ou réparé au titre de la garantie bénéficiera d'une nouvelle période de garantie couvrant au minimum le reliquat de la garantie initiale restant à courir.
- En cas de dysfonctionnement ou de défaillance du dumper durant la période de garantie, imputable au soumissionnaire retenu, celui-ci devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour remédier aux anomalies constatées dans un délai maximal de soixante-douze (72) heures à compter de la notification du Client.
- En cas d'immobilisation du dumper pour une durée supérieure à cinq (05) jours ouvrables consécutifs, pour des causes imputables au soumissionnaire retenu, la période de garantie sera suspendue de plein droit à compter du sixième jour suivant la date d'arrêt du dumper.

Le décompte de la période de garantie reprendra automatiquement à compter de la date de remise en service effective du dumper.

Lorsque la durée cumulée des immobilisations excédant cinq (05) jours atteint trente (30) jours au cours de la période de garantie, celle-ci sera prolongée d'une durée égale au cumul des jours d'immobilisation retenus à ce titre.

- ARTICLE 22 : EXCLUSION DE LA PARTICIPATION

Sont exclus, temporairement ou définitivement de la participation au présent Appel d'offres :

- Les entreprises en état de liquidation des biens ou de redressement judiciaire et les personnes physiques, dont la faillite personnelle a été prononcée.

- Les entreprises dans lesquelles les administrateurs de la Société des Ciments de Ain-Touta (SCIMAT), les gestionnaires ou les membres des commissions et des comités possèdent des intérêts financiers ou personnels, de quelque nature que ce soit.
- Les entreprises dans lesquelles des consultants, ayant contribué à préparer tout ou partie des dossiers de l'Appel d'offres, détiennent des intérêts directes ou indirectes.
- Les entreprises constituées d'ex-employés du Groupe GICA et de ses filiales ayant quitté leurs fonctions, depuis une période inférieure à quatre (04) années.
- Les entreprises qui se sont désistées pendant la durée de validité des offres ou après attribution d'un Contrat, sans préjudice de la mise en jeu de la caution de soumission, lorsqu'elle est prévue.
- Les entreprises qui ont manqué à leurs obligations contractuelles, ayant donné lieu à une résiliation de leurs Contrats à leurs torts exclusifs.
- Les entreprises inscrites au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales.
- Les entreprises qui ont fourni délibérément des informations qui se sont avérées inexactes.
- Les entreprises qui commettent des manœuvres frauduleuses à travers, notamment :
 - Une présentation erronée des faits, afin d'influer sur le processus de passation d'Achat.
 - Une entente illicite avec un ou plusieurs autres Soumissionnaires, au préjudice de la Société.
 - A l'origine d'une tentative, de quelque nature qu'elle soit, visant à influer sur l'évaluation et la décision d'attribution des Contrats.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant une infraction affectant leur probité professionnelle.
- Les entreprises qui ne justifient pas des dépôts légaux de leurs comptes sociaux.
- Les entreprises qui ne sont pas en règle, avec leurs obligations fiscales et parafiscales.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'une condamnation, pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.
- Les entreprises inscrites sur la liste des Fournisseurs exclus de participer aux Achats de la Société.
- Les entreprises qui ont été partie d'un contentieux judiciaire ou arbitral, les opposants au GICA ou à l'une de ses filiales.
- Les entreprises ayant fait une fausse déclaration.
- Les entreprises faisant objet de poursuites pénales, pouvant affecter leur probité ou celle de leurs représentants légaux.

- ARTICLE 23 : MARGE DE PRÉFÉRENCE NATIONALE

- Une marge de préférence nationale d'un taux de vingt-cinq pour cent (25 %), est accordée aux produits d'origine algérienne et/ou aux entreprises de droit algérien dont le capital est détenu majoritairement par des nationaux résidents.
- L'octroi de la marge de préférence citée ci-dessus est accordé au stade de l'évaluation des offres financières. Elle est appliquée aux offres financières des soumissionnaires qualifiés techniquement, conformément aux critères d'évaluation fixés dans le présent cahier des charges.

- Les prix des offres financières des Soumissionnaires qui ne présentent pas un Certificat d'origine algérienne, tous droits et taxes compris, seront majorés de 25 %

Le Certificat d'origine algérienne est délivré, à la demande du Soumissionnaire, par la chambre de commerce et d'industrie concernée.

- Les prix des offres financières des soumissionnaires étrangers et des sociétés de droit algérien, dont le capital social est détenu majoritairement par des étrangers, tous droits et taxes compris, sont majorés de 25 % à concurrence de la part détenue par les étrangers.
- Dans le cas d'un groupement mixte, le pourcentage de 25% est minoré à concurrence de la part que détient l'entreprise algérienne dans le groupement, dans la limite de la part détenue dans l'entreprise par les nationaux résidents.

N.B :

- La marge de préférence de 25 % ne peut pas être octroyée deux fois pour le même Soumissionnaire. Elle n'est pas à cet effet cumulable.
- Dans tous les cas, le montant qui résulte de l'application de la marge de préférence nationale est virtuel et n'est utilisé que pour les besoins de la notation de l'offre financière et pour établir le classement des Soumissionnaires. Le contrat sera finalement attribué avec le montant effectif de l'offre, sans tenir compte du montant majoré ou minoré par l'application de la marge de préférence nationale.

- ARTICLE 24 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges peut être retiré auprès du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT (sis 73 Rue Benflis la Verduze Batna 05000) par le Soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, ou envoyé par E-mail, contre paiement ou virement d'un montant de 50.000,00 DA ou son équivalent en devise convertible au Dinar Algérien, suivant le cours de change du jour du virement

Les coordonnées bancaires seront transmises au Soumissionnaire intéressé suite à une demande officielle à l'adresse mail : secretariat.cda@scimat.dz

- ARTICLE 25 : VISITE DES LIEUX

En plus des données techniques stipulées dans le présent cahier des charges, le Soumissionnaire **peut** visiter et examiner le lieu où sera exploité le dumper objet du présent cahier des charges afin de réunir sous sa propre responsabilité tous les renseignements qui pourraient lui être utiles et nécessaires pour la préparation de son offre.

NB :

- Les dépenses liées à la visite des lieux seront à la charge du Soumissionnaire.
- Les Soumissionnaires étrangers doivent annoncer leur visite à la SCIMAT (72) heures avant leur déplacement tout en renseignant la fiche de renseignements en **Annexe 12**.

- ARTICLE 26 : SERVICE APRÈS-VENTE ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Le Soumissionnaire **doit disposer en Algérie**, d'un Service Après-Vente opérationnel depuis **au moins deux (02) années**, justifiant d'une expérience avérée dans l'entretien, la maintenance et la fourniture de pièces de rechange du dumper objet du présent cahier des charges.

Ce service devra répondre aux exigences suivantes :

1- Implantation locale :

Le Service Après-Vente doit être installé et fonctionnel sur le territoire national depuis au moins deux (02) années.

Lorsque le Soumissionnaire ne dispose pas directement d'un Service Après-Vente en Algérie, il doit disposer d'un accord ou d'un contrat en vigueur avec une entreprise spécialisée en SAV établie en Algérie, couvrant les prestations de service après-vente du dumper proposé pendant toute sa période de garantie.

Le Soumissionnaire devra fournir dans son offre technique les documents justificatifs prouvant l'existence et la continuité de ce service ainsi que, le cas échéant, une copie de l'accord ou du contrat précité.

2- Compétences techniques :

Le Service Après-Vente doit disposer d'un personnel qualifié et expérimenté, apte à assurer les interventions de maintenance, de diagnostic et de réparation du dumper proposé.

Des copies des attestations d'affiliation CNAS, et des copies des diplômes, certificats ou attestations de formation du personnel technique devront être jointes à l'offre technique.

3- Disponibilité des pièces de rechange :

Le Soumissionnaire devra disposer d'un magasin de pièces de rechange implanté en Algérie, assurant la disponibilité permanente des pièces d'usure courante et des composants critiques.

Des copies des documents de vente (contrats, bons de commande) seront exigées.

N.B :

- Le Soumissionnaire est tenu de joindre dans son offre technique, un dossier complet comprenant tous les documents justificatifs relatifs aux exigences mentionnées ci-dessus.
- Toute offre ne présentant pas l'ensemble de ces documents sera rejetée pour motif de non-conformité.

- ARTICLE 27 : CONDITIONS DE SOUMISSION

- Le présent Appel d'offres National et International Avec Exigences de Capacités Minimales est ouvert à tout candidat qui estime répondre aux exigences du cahier des charges.
- Un Soumissionnaire ou un candidat, seul ou en groupement, ne peut présenter plus d'une offre dans le cadre du présent cahier des charges.
- Une même personne ne peut pas représenter plus d'un Soumissionnaire ou candidat dans le cadre du présent cahier des charges.

- ARTICLE 28 : FORME DE LA SOUMISSION

Le dossier de soumission doit être présenté sous la forme d'une enveloppe extérieure **anonyme et fermée**, ne portant que la mention suivante :

« À NE PAS OUVRIR »

À MONSIEUR LE SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DES ACHATS - SCIMAT

73 BIS RUE BENFLIS LA VERDURE BATNA 05000

APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL AVEC EXIGENCES DE CAPACITÉS MINIMALES

N°13/SCDA/SCIMAT/2026

FOURNITURE D'UN (01) DUMPER (TOMBREAU RIGIDE) POUR LA CIMENTERIE DE AIN-TOUTA

Cette enveloppe extérieure doit contenir obligatoirement deux enveloppes internes, **distinctes et fermées** :

- **L'enveloppe N°1 (OFFRE TECHNIQUE)** : doit contenir l'ensemble des documents exigés dans l'**article 29-1** ci-dessous, et porter la mention suivante :

Dénomination de la société :.....

OFFRE TECHNIQUE

« FOURNITURE D'UN (01) DUMPER (TOMBREAU RIGIDE)

POUR LA CIMENTERIE DE AIN-TOUTA »

N° 13/SCDA/SCIMAT/2026

- **L'enveloppe N°2 (OFFRE FINANCIÈRE)** : doit contenir l'ensemble des documents exigés dans l'**article 29-2** ci-dessous, et porter la mention suivante :

Dénomination de la société :.....

OFFRE FINANCIÈRE

« FOURNITURE D'UN (01) DUMPER (TOMBREAU RIGIDE)

POUR LA CIMENTERIE DE AIN-TOUTA »

N° 13/SCDA/SCIMAT/2026

- ARTICLE 29 : CONTENU DES OFFRES

29-1 ENVELOPPE N°01 (OFFRE TECHNIQUE) :

L'enveloppe (N°1) portant la mention « **OFFRE TECHNIQUE** » renferme les documents suivants :

- 1- Offre technique proprement dite, établie selon l'**Annexe 01**, dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
- 2- Fiches techniques du dumper proposé.
- 3- Fiche d'identification du soumissionnaire (**Annexe 02**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
- 4- Déclaration à souscrire (**Annexe 03**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
- 5- Déclaration de probité (**Annexe 04**), dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.

- 6- Attestation de délégation de pouvoir (**Annexe 05**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (fournie seulement dans le cas où la personne, engageant le soumissionnaire n'est pas le responsable statutaire).
- 7- Références professionnelles dans la fourniture en Algérie par le Soumissionnaire, sa maison mère ou ses filiales, des dumpers de la même marque proposée dans l'offre du Soumissionnaire, justifiées par des attestations de bonne exécution (Les soumissionnaires n'ayant pas d'attestations de bonne exécution ne seront pas rejetés et ne seront pas notifiés de manque de document).
- 8- Attestation justifiant les capacités professionnelles minimales du Soumissionnaire, à savoir :
 - **Pour les Fabricants d'engins, matériels ou équipements destinés aux carrières :**
 - Un document probant attestant sa qualité de Fabricant, délivré par un organisme tiers habilité ou toute autre pièce officielle équivalente permettant d'établir cette qualité.
 - **Pour les Représentants des fabricants d'engins, matériels ou équipements destinés aux carrières :**
 - Un document probant attestant sa qualité de Représentant du fabricant, délivré par le fabricant représenté ;
 - **Et** un document relatif au fabricant représenté, attestant sa qualité de Fabricant, délivré par un organisme tiers habilité ou toute autre pièce officielle équivalente permettant d'établir cette qualité.
- 9- Une copie des statuts à jour de l'entreprise ou autres documents équivalents justifiant l'habilitation du signataire des documents.
- 10- Une copie des bilans financiers **certifiés** des deux dernières années.
- 11- Une copie du présent Cahier des charges comportant le cachet du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT, paraphé sur chaque page, portant dans sa dernière page (**n°27**) le cachet du soumissionnaire et la mention « **Lu et accepté** ».
- 12- Une copie de la justification du paiement du cahier des charges.
- 13- Les références bancaires RIB.
- 14- Une copie du Registre du Commerce (ou un document équivalent pour les Soumissionnaires étrangers).
- 15- Une copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux (Pour les entreprises de droit algérien dotées de personnalité morale).
- 16- Une copie du NIF et de l'article d'imposition A.I (Pour les entreprises de droit algérien).
- 17- Un extrait du casier judiciaire (datant de moins de trois mois) du Soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, ou du gérant ou représentant légal du Soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne morale (cette disposition ne s'applique pas aux sociétés étrangères non résidentes en Algérie).
- 18- Documents justificatifs prouvant l'existence et la continuité du Service Après-Vente :
 - Copie du registre de commerce du Service Après-vente.

- Copie de l'attestation d'immatriculation CNAS et/ou CASNOS du Service Après-Vente.
- Copie du titre de propriété ou acte de location du Service Après-Vente.
- Copies des attestations d'affiliation CNAS du personnel technique du Service Après-vente.
- Copies des diplômes, des certificats ou des attestations de formation du personnel technique du Service Après-vente.
- Copies des documents de vente (contrats, bons de commande) justifiant l'existence d'un magasin de pièces de rechange.
- Copie de l'accord ou du contrat en vigueur conclu entre le Soumissionnaire et l'entreprise spécialisée en SAV établie en Algérie, couvrant les prestations de Service Après-Vente pour des dumpers de même type que celui proposé, pendant toute la période de garantie de ce dernier (lorsque le Soumissionnaire ne dispose pas directement d'un Service Après-Vente en Algérie).

N.B :

- Les documents ci-dessus doivent être à jour et en cours de validité.
- Tout soumissionnaire n'ayant pas présenté l'un des documents visés aux points 1 et 4 ci-dessus verra son offre rejetée systématiquement, et ne sera pas notifié de manque de documents.
- Après attribution du contrat, le Client se réserve le droit d'exiger de l'attributaire la présentation des documents originaux fournis dans son offre.

29-2 ENVELOPPE N° 02 (OFFRE FINANCIÈRE) :

➤ **Pour les Soumissionnaires de droit algérien (Locaux) :**

L'enveloppe (N°2) portant la mention « **OFFRE FINANCIÈRE** » doit renfermer les documents suivants :

- 1- Une lettre de soumission établie conformément à l'**Annexe 07**, dûment renseignée, signée et revêtue du cachet et de la griffe du Soumissionnaire.
- 2- L'offre financière comportant le détail quantitatif et estimatif ainsi que le montant total de l'offre, établie conformément à l'**Annexe 09**, dûment renseignée, signée et revêtue du cachet et de la griffe du Soumissionnaire.
- 3- Liste du Lot de pièces de rechange de première urgence, établie et valorisée item par item selon l'**Annexe 10**, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe du Soumissionnaire.
- 4- Liste du Kit d'entretien préventif (Lot de consommables couvrant toute la période de garantie), établie et valorisée item par item selon l'**Annexe 11**, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe du soumissionnaire.

N.B : Les Soumissionnaires n'ayant pas présenté les documents visés à l'alinéa 1, 2, 3 et 4 ci-dessus, seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents.

➤ **Pour les Soumissionnaires Étrangers :**

L'enveloppe (N°2) portant la mention « **OFFRE FINANCIÈRE** » doit renfermer **deux variantes** :

- ✚ Une variante eu mode **FOB** ;
- ✚ **Et** une variante en mode **CFR**.

Chaque variante doit comporter les documents suivants :

- 1- Une lettre de soumission établie conformément à l'**Annexe 06**, dûment renseignée, signée et revêtue du cachet et de la griffe du Soumissionnaire.
- 2- L'offre financière comportant le détail quantitatif et estimatif ainsi que le montant total de l'offre, établie conformément à l'**Annexe 08**, dûment renseignée, signée et revêtue du cachet et de la griffe du Soumissionnaire.
- 3- Liste du Lot de pièces de rechange de première urgence, établie et valorisée item par item selon l'**Annexe 10**, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe du Soumissionnaire.
- 4- Liste du Kit d'entretien préventif (Lot de consommables couvrant toute la période de garantie, établie et valorisée item par item selon l'**Annexe 11**, dûment renseignée, signée et portant cachet et griffe du soumissionnaire.

N.B:

- Tout soumissionnaire n'ayant pas présenté l'un des documents visés aux points 1,2, 3 et 4 ci-dessus verra son offre rejetée systématiquement, et ne sera pas notifié de manque de documents.
- Le Client se réserve le droit de retenir, lors de la conclusion du contrat avec un Soumissionnaire étranger, l'Incoterm FOB ou CFR de son choix, sous réserve que ce choix n'entraîne aucune modification du classement résultant de l'évaluation des offres.

- ARTICLE 30 : VÉRIFICATION DES INFORMATIONS ET DOCUMENTS FOURNIS PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Le Client se réserve le droit de procéder, à tout moment du processus et par tout moyen qu'il juge approprié, à la vérification de l'exactitude, de la sincérité et de l'authenticité des informations, déclarations et documents fournis par les soumissionnaires dans le cadre du présent appel d'offres.

Toute déclaration inexacte, information erronée, falsifiée ou document non authentique, quelle qu'en soit la nature ou l'importance, pourra entraîner le rejet de l'offre du Soumissionnaire concerné, sans préjudice de toute autre mesure prévue par la réglementation en vigueur.

Afin de permettre l'analyse, l'évaluation et la comparaison des offres, le Client peut demander, par écrit, aux soumissionnaires toute clarification ou précision relative au contenu de leurs offres, sans que cela ne puisse avoir pour effet de modifier les éléments essentiels de celles-ci.

- ARTICLE 31 : RÉVISION DES PRIX

Les prix seront fermes, non révisables et non actualisables durant toute la durée d'exécution du contrat.

- ARTICLE 32 : DATE ET LIEU DE DÉPÔT DES OFFRES

La date limite de dépôt des offres auprès du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT (sis 73 Rue Benflis la Verdure Batna 05000), est fixée au plus tard le **22/10/2026** à **10h45**, soit **quarante-cinq (45) jours calendaires** à compter de la date de la première parution de l'Avis d'Appel d'Offres dans la presse nationale (**07/09/2026**).

Toute soumission déposée après ce délai sera rejetée, le cachet du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT faisant foi.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance publique d'ouverture des plis qui se tiendra le **22/10/2026 à 11h00** au niveau du Siège de la Direction Générale de la SCIMAT à Batna, sis 73 Rue Benflis la Verduze Batna 05000.

Les offres doivent être déposées par les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés auprès du Secrétariat de la Commission des Achats au siège de la Direction Générale de la SCIMAT à Batna, sis 73 Rue Benflis la Verduze Batna 05000.

Si la date limite du dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite de remise des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

- ARTICLE 33 : LANGUE UTILISÉE

La langue à utiliser pour la rédaction et présentation des documents du présent Appel d'offres est l'Arabe, le Français ou l'Anglais.

La langue des cachets et griffes apposés sur les documents de soumission doit être l'Arabe, le Français ou l'Anglais.

La langue arabe et/ou française sera la langue utilisée pour les correspondances et toutes les réunions.

- ARTICLE 34 : DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le soumissionnaire restera engagé par son offre pendant une durée de **Cent vingt (120) jours calendaires à compter de la limite de dépôt des offres.**

Dans le cas de soumissionnaire attributaire, le délai de validité de son offre est prorogé systématiquement d'un mois supplémentaire.

- ARTICLE 35 : CLARIFICATIONS SUR LE CAHIER DES CHARGES

- Le Soumissionnaire qui désire obtenir des clarifications sur le cahier des charges peut notifier sa requête au Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT, par écrit ou fax sur le numéro 033.80.74.28 ou par mail sur l'adresse mail : secretariat.cda@scimat.dz
- Le Client répondra par écrit à toute demande de clarification sur le cahier des charges, qu'elle aura reçu au plus tard dans **les quinze (15) jours précédant la date limite de dépôt des offres.**
- Des copies de la réponse du Client (y compris une explication de la demande, mais sans identification de son origine) seront adressées à tous les Soumissionnaires ayant retiré le cahier des charges.

- ARTICLE 36 : CRITÈRES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

A. Critères d'évaluation technique : (70 Points)

- **Durée de garantie :**
 - Durée de garantie en mois : **10 Points**
 - Nombre d'heures de fonctionnement garanties : **10 Points**
- **Références professionnelles du Soumissionnaire : 20 Points**
- **Service Après-vente :**
 - Nombre d'années d'existence en Algérie **10 Points**
 - Nombre de techniciens qualifiés **10 Points**
- **Délai de livraison de la fourniture : 10 Points**

Méthode d'évaluation des offres techniques :

- Pour chacune des deux composantes de la garantie, à savoir la durée en mois et le nombre d'heures de fonctionnement, le Soumissionnaire ayant proposé la valeur la plus élevée obtient 10 points ; les autres sont notés au prorata.
- La notation des références professionnelles sera effectuée sur la base des attestations de bonne exécution produites, relatives à la fourniture en Algérie, par le Soumissionnaire, sa maison mère ou ses filiales, de dumpers de la même marque proposée dans l'offre du Soumissionnaire.

Le Soumissionnaire ayant fourni, selon les attestations de bonne exécution, le plus grand nombre de dumpers livrés obtiendra la note maximale ; les autres soumissionnaires seront notés proportionnellement au nombre de dumpers livrés.

- Le Soumissionnaire disposant d'un service Après-vente cumulant le nombre d'années d'existence en Algérie le plus élevé, justifié par le registre de commerce (ou un certificat d'existence), aura la note maximale ; les autres Soumissionnaires seront notés au prorata.
- Le Soumissionnaire disposant d'un service Après-vente comptant le plus grand nombre de techniciens qualifiés, justifié par les attestations d'affiliation CNAS, aura la note maximale ; les autres Soumissionnaires seront notés au prorata.
- Le Soumissionnaire ayant proposé le délai de livraison le plus court aura la note maximale ; les autres Soumissionnaires seront notés au prorata.

NB : Une déduction de cinq (05) points sera appliquée à la note technique totale des Soumissionnaires ayant enregistré des antécédents négatifs avec la SCIMAT au cours des cinq (05) dernières années.

B. Critères éliminatoires :

Seront rejetées à l'issue de l'évaluation technique :

- Les offres qui ne répondent pas intégralement aux exigences techniques et fonctionnelles définies dans l'**Annexe 01** du présent cahier des charges.
- Les offres techniques cumulant une note inférieure ou égale à trente-cinq (35) points.

C. Critères d'évaluation financière : (30 Points)

➤ Pour les Soumissionnaires de droit algérien

- Montant de la Soumission : **25 Points**
- Délai de paiement : **05 points**

Méthode d'évaluation :

- Le Soumissionnaire ayant proposé le montant le moins disant aura la note maximale, les autres Soumissionnaires seront notés au prorata de leur montant de soumission.
- Le Soumissionnaire proposant un délai de paiement d'au moins trente (30) jours à compter de la date de réception de conformité de la fourniture obtiendra cinq (05) points. Toute proposition d'un délai de paiement inférieur à trente (30) jours obtiendra zéro (00) point.

➤ Pour les Soumissionnaires étrangers

- Montant de la Soumission : **25 Points**
- Mode de paiement : **05 Points**

Méthode d'évaluation :

- Le Soumissionnaire ayant proposé le montant le moins disant aura la note maximale, les autres Soumissionnaires seront notés au prorata de leur montant de soumission.
- Le Soumissionnaire proposant un paiement par remise documentaire obtiendra la note maximale de cinq (5 points). Toute autre modalité de paiement sera notée zéro (00) point.

Cas d'évaluation comparative entre les offres des soumissionnaires de droit algérien et ceux étrangers :

Dans le cadre de l'analyse financière, lorsque la comparaison porte simultanément sur des offres déposées par des Soumissionnaires de droit algérien et des Soumissionnaires étrangers, le montant servant de base à l'évaluation de chaque offre financière est déterminé selon les règles et modalités de calcul précisées ci-après.

Ces modalités s'appliquent de manière uniforme afin d'assurer une comparaison équitable et objective entre l'ensemble des offres :

- **Pour les Soumissionnaires de droit algérien**, le montant pris en compte pour l'évaluation de l'offre financière correspond au montant total de l'offre toutes taxes comprises (TTC).
- **Pour les Soumissionnaires étrangers**, le montant retenu pour l'évaluation de l'offre financière correspond à la contre-valeur en dinars algériens du montant total de l'offre en CFR, majoré des frais d'approche estimatifs liés à l'opération d'importation. Ce montant est déterminé conformément à la formule ci-après :

Montant retenu pour l'évaluation = (Montant de l'offre en CFR x taux de change) + Frais d'Approche

Les frais d'approche représentent la somme des items suivants :

1. Les droits et taxes de douane (calculés par le transitaire conventionné avec la SCIMAT aux taux applicables par la réglementation douanière algérienne).
 2. L'assurance (au taux de 0,05% du montant de la fourniture en CFR).
 3. Les frais de la prestation de dédouanement (d'une valeur de 30 000 DA).
- **Taux de change** : le taux de conversion retenu pour le calcul de la contre-valeur en Dinar algérien sera celui du jour de l'ouverture des plis.

Note Finale = Note Technique + Note Financière

D. Cas d'égalité de la note finale entre les soumissionnaires :

En cas d'égalité de la note finale entre deux ou plusieurs soumissionnaires, l'offre retenue sera celle qui a totalisé la meilleure note technique.

En cas d'égalité de la note technique après égalité de la note finale, l'offre retenue sera celle ayant obtenue la note de Garantie la plus élevée.

En cas d'égalité de la note de Garantie après égalité de la note finale et la note technique, l'offre retenue sera celle ayant obtenue la note de Références professionnelles la plus élevée.

E. Correction des erreurs arithmétiques simples :

Sous réserve de la conformité de l'offre du soumissionnaire, l'erreur de calcul qui peut être corrigée après le dépôt des offres correspond à la « simple erreur de calcul arithmétique » fondée sur les unités correctes.

Les erreurs arithmétiques simples constatées au niveau des offres financières des soumissionnaires, seront corrigées de la manière suivante :

1. En cas de différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire et la quantité, le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé ;
2. En cas d'erreur dans le montant total, correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le montant total sera corrigé ;
3. En cas de divergence entre le montant en lettres et le montant en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf si le montant exprimé en lettres est lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des points 1 et 2 ci-dessus.

NB :

- Si un soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs, sa soumission sera déclarée non recevable et rejetée.
- En cas de correction du montant de l'offre, la mention « montant après correction » doit apparaître sur l'avis d'attribution.

- ARTICLE 37 : ATTRIBUTION PROVISOIRE

La SCIMAT communiquera par écrit, avec un accusé de réception, le choix de l'Attributaire provisoire, à ce dernier ainsi qu'aux Soumissionnaires non retenus et procédera à la publication de l'Avis d'attribution provisoire dans les mêmes formes que la publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

- ARTICLE 38 : DÉSISTEMENT DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Lorsqu'un attributaire provisoire se désiste sans motif valable, il peut encourir une exclusion temporaire pour la participation aux achats de la SCIMAT et du Groupe GICA conformément à la procédure en vigueur.

Dans ce cas, la SCIMAT peut retenir l'offre classée en deuxième position si elle juge que les prix proposés sont raisonnables.

- ARTICLE 39 : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES

La SCIMAT a la faculté de procéder à l'annulation de l'Appel d'Offres à n'importe quelle étape du processus, en publiant un Avis d'annulation dans les mêmes formes que la publication de l'Avis d'Appel d'Offres. Les Soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune réparation de quelque nature qu'elle soit en cas d'annulation de l'Appel d'Offres.

- ARTICLE 40 : INFRUCTUOSITÉ

En cas d'infructuosité de l'Appel d'offre, la SCIMAT publie l'infructuosité de l'Appel d'Offres sur son site Web, et parallèlement, chaque Soumissionnaire sera destinataire d'une notification par tout moyen écrit, y compris par voie électronique, avec accusé de réception.

Les Soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune réparation de quelque nature qu'elle soit en cas d'infructuosité.

- ARTICLE 41 : ANNULATION DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En cas d'annulation de l'attribution provisoire, la SCIMAT publie l'annulation de l'attribution provisoire sur son site web, et parallèlement, chaque Soumissionnaire sera destinataire d'une notification par tout moyen écrit, y compris par voie électronique, avec accusé de réception.

- ARTICLE 42 : RECOURS DES SOUMISSIONNAIRES

Le Soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire, son annulation, la déclaration d'infructuosité, ou l'annulation du processus d'Achat, peut introduire un recours auprès du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT, et ce, dans un délai de dix (10) jours, à compter de la date de la première publication.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours, est prorogée au jour ouvrable suivant.

La Société se réserve le droit de ne pas répondre au-delà du premier recours pour le même Soumissionnaire.

- ARTICLE 43 : NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DÉFINITIVE

Avant que n'expire le délai de validité de son offre, la SCIMAT notifiera par écrit au soumissionnaire retenu que le contrat lui a été attribué définitivement.

Dans le cas où la SCIMAT n'est pas en mesure d'attribuer le contrat et le notifier avant expiration du délai de validité des offres, elle peut le proroger d'un mois supplémentaire.

- ARTICLE 44 : FORCE MAJEURE

On entend par force majeure tout événement imprévisible, irrésistible, insurmontable, hors du contrôle des parties lorsque cet acte ou événement à une incidence directe sur l'exécution du contrat.

Au cas où interviendrait un événement qui consisterait un cas de force majeure, les obligations de l'une ou des deux parties affectées par la force majeure seraient prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure.

Il reste entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalité à la charge de la partie empêchée.

La partie qui invoque le cas de force majeure doit aussitôt après la survenance d'un cas de force majeure adresser une notification « express » à l'autre partie.

Cette notification doit être accompagnée de toutes les informations circonstanciées, utiles et intervenir dans les huit (08) jours calendaires suivants.

Tout retard pour cas de force majeure non notifié dans les conditions et les formes ci-dessus ne sera en aucune façon retenu pour le décompte du délai contractuel ni opposable.

Dans tous les cas, la partie concernée doit prendre toutes dispositions utiles pour assurer, dans le plus bref délai, la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

- ARTICLE 45 : DURÉE DU CONTRAT

Le contrat reste valide jusqu'à signature du P.V de réception définitive.

- ARTICLE 46 : CESSIION DU CONTRAT ET DES DROITS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELS

La cession totale ou partielle du contrat, ainsi que la cession des droits et obligations contractuels qui en découlent, est strictement interdite au Soumissionnaire retenu, sauf autorisation écrite et préalable du Client.

- ARTICLE 47 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties conviennent de régler à l'amiable les difficultés et litiges qui pourraient résulter de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

Au cas où le recours à l'accord à l'amiable ne pourrait être obtenu ou n'aboutirait pas dans les délais prévus par la réglementation en vigueur, le litige sera soumis au tribunal algérien territorialement compétent. Le droit algérien est applicable.

- ARTICLE 48 : RÉSILIATION

La résiliation du contrat peut intervenir dans les cas suivants :

- En cas d'inexécution totale ou partielle des obligations du contrat par l'une des parties, l'autre aura la faculté de résilier le contrat sans prétendre à dommage et intérêts.
- L'atteinte du taux de 5% des pénalités de retard du montant annuel du contrat, le Client se réserve le droit de résilier le contrat aux torts exclusifs du Soumissionnaire retenu.
- En cas de liquidation ou de faillite de l'une ou des deux parties contractantes.

Pour chacun de ces points énoncés ci-dessus, le Client adresse une première mise en demeure confirmée par lettre recommandée au Soumissionnaire retenu.

Au cas où cette mise en demeure restera sans effet dans un délai de Dix (10) jours calendaires, une deuxième mise en demeure sera adressée par lettre recommandée au Soumissionnaire retenu.

Dans le cas où la deuxième mise en demeure restera sans effet dans un délai de sept (07) jours calendaires, le Client pourra prononcer la résiliation du contrat aux torts exclusifs du Soumissionnaire retenu.

- ARTICLE 49 : DOCUMENTS À COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU

Si le soumissionnaire retenu est une entreprise de droit algérien, il est tenu avant signature du contrat, de compléter son dossier administratif par les documents suivants :

- Une copie du Registre de Commerce légalisée par le Centre National du Registre de Commerce (CNRC).
- Les attestations de mise à jour (CNAS et/ou CASNOS) (dernier exercice).
- L'extrait de rôle apuré ou avec échéancier, portant la mention « **Non inscrit sur le fichier national des auteurs des infractions frauduleuses** » (année 2026).

- ARTICLE 50 : EXCLUSION DES INTERMÉDIAIRES

Le recours à tout intermédiaire, sous quelque forme que ce soit, est à exclure.

- ARTICLE 51 : CONSIGNES ET RÈGLES DE SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

51.1. Engagements Généraux et Discipline

Le Soumissionnaire retenu s'engage à prendre connaissance et à respecter :

- Le règlement intérieur du Client ;
- La politique HSE du Client.
- Les consignes et règles de sécurité applicables sur le site du Client.

Le Soumissionnaire retenu s'engage, sur simple demande écrite du Client, à procéder au retrait immédiat et au remplacement de tout membre de son personnel ne respectant pas les consignes de sécurité, d'hygiène ou de discipline sur le site.

51.2. Sécurité de conception, d'exploitation et de maintenance

Le Soumissionnaire doit garantir que la conception et les équipements de sécurité du dumper faisant l'objet du présent cahier des charges permettent d'assurer la sécurité des conducteurs, des utilisateurs et du personnel chargé de sa maintenance, notamment en matière de :

- Accès sécurisés au poste de conduite ;
- Sécurité de conduite, de circulation et de manœuvre ;
- Stabilité du dumper et de la benne, notamment sur les pistes présentant différents niveaux et pentes ;
- Systèmes de freinage, de direction et de retenue ;
- Visibilité du conducteur et dispositifs d'aide à la conduite ;
- Protection contre les risques mécaniques, notamment liés aux organes mobiles et à la benne ;
- Protection contre les risques d'incendie et de surchauffe ;
- Sécurité des circuits hydrauliques et prévention des risques liés aux fuites sous pression ;
- Accès sécurisés aux organes nécessitant des opérations d'inspection, d'entretien et de maintenance ;
- Dispositifs d'arrêt et de sécurité nécessaires au fonctionnement du dumper.

Lorsque l'exploitation, l'entretien ou la maintenance du dumper présente des risques particuliers, le Soumissionnaire retenu doit fournir au Client les consignes, instructions et recommandations de sécurité appropriées.

51.3. Exigences environnementales

Le Soumissionnaire retenu garantit que le dumper livré est conçu et fabriqué conformément aux réglementations et normes applicables en matière de protection de l'environnement.

Le moteur diesel du dumper doit notamment être conforme aux exigences relatives aux émissions polluantes définies dans le présent cahier des charges.

Le dumper doit également être conçu de manière à prévenir ou limiter les risques de pollution liés aux fuites de carburant, d'huiles, de liquides hydrauliques et de liquides de refroidissement.

Lu et accepté

(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire).

Important

- 1- L'ouverture publique des plis se fera au siège de la Société des Ciments de Ain-Touta (sis 73 Rue Benflis la Verdure Batna 05000), le **22/10/2026** à **11h00** (heure locale).
- 2- Il est à préciser qu'aucune négociation sur les prix proposés par les Soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis pour le choix de l'attributaire.
- 3- Le Client se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Appel d'Offres.
- 4- Le Soumissionnaire ne peut prétendre à aucun remboursement dans les cas suivants :
 - * Offre non retenue ;
 - * Appel d'Offres infructueux ou annulé.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 01 : OFFRE TECHNIQUE (EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES)	30
ANNEXE 02 : FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE.....	35
ANNEXE 03 : DÉCLARATION À SOUSCRIRE	38
ANNEXE 04 : DÉCLARATION DE PROBITÉ.....	42
ANNEXE 05 : ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR	44
ANNEXE 06 : LETTRE DE SOUMISSION POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS.....	46
ANNEXE 07 : LETTRE DE SOUMISSION POUR LES SOUMISSIONNAIRES DE DROIT ALGÉRIEN	51
ANNEXE 08 : MODÈLE DE L'OFFRE FINANCIÈRE POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS.....	54
ANNEXE 09 : MODÈLE DE L'OFFRE FINANCIÈRE POUR LES SOUMISSIONNAIRES DE DROIT ALGÉRIEN ..	57
ANNEXE 10 : LOT DE PIÈCES DE RECHANGE DE PREMIÈRE URGENCE.....	59
ANNEXE 11 : KIT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF	60
ANNEXE 12 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS	61

ANNEXE 01 : OFFRE TECHNIQUE (EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES)

OFFRE TECHNIQUE

Dumper (tombereau rigide) de charge nominale comprise entre 60 et 65 tonnes

Paramètres	Exigences techniques et fonctionnelles	Réponse obligatoire : « Oui » ou « Non »	Éléments additionnels : Valeurs et/ou spécifications proposées par le Soumissionnaire
Type	Dumper (Tombereau rigide)		
Charge utile nominale à 100%	De 60 à 65 tonnes métriques		
Volume de benne à refus selon la norme SAE 2:1	≥ 40 m3		
Moteur	Diesel suralimenté par turbocompresseur et refroidis par eau		
	Puissance nette du moteur suivant ISO 9249 à 2000 tr/min ≥ 540 KW		
Normes d'émissions polluantes du moteur	Norme EPA Tier 3 ou la norme UE Stage IIIA ou autres normes équivalentes reconnues mondialement		
Transmission	Entièrement automatique		
Benne	En acier haute résistance		
	Basculante avec fond en forme de « V »		
	Avec revêtement interne par des plaques de blindage pour la protection de la benne lors du chargement des blocs de calcaire de grande taille		
	Chauffage de la benne par les gaz d'échappement		
Direction	Direction de service assistée hydraulique		
	Direction de secours		
Freinage	Freins de service avant et arrière entièrement hydrauliques		
	Frein de stationnement		
	Ralentisseur		
	Frein de secours		

Paramètres	Exigences techniques et fonctionnelles	Réponse obligatoire : « Oui » ou « Non »	Éléments additionnels : Valeurs et/ou spécifications proposées par le Soumissionnaire
Suspension	Hydropneumatique		
Poste de conduite, ergonomie et conditions de travail	Siège conducteur type confort réglable avec suspension et ceinture de sécurité		
	Siège instructeur (formateur) avec ceinture de sécurité		
	Chauffage et climatisation		
Ordinateur de bord	Moniteur d'affichage multifonctions		
	Système de surveillance avec diagnostic intégré		
	Système d'avertissement au tableau de bord au moyen d'instruments (jauges, compteurs, avertisseurs lumineux et sonores)		
	Avertisseur de maintenance		
Système de gestion de la production	Doté d'un système de pesage embarqué avec affichage du poids chargé au tableau de bord		
	Doté d'avertisseur externe du poids chargé à témoins lumineux		
	Permettant d'enregistrer et de fournir des informations et des rapports sur la production du camion pour des périodes spécifiques (charges utiles du cycle de transport, volume de production, temps de cycles, distances, ...)		
Equipements	Rétroviseurs de vue au sol et arrière		
	Système de graissage centralisé automatique		

Paramètres	Exigences techniques et fonctionnelles	Réponse obligatoire : « Oui » ou « Non »	Éléments additionnels : Valeurs et/ou spécifications proposées par le Soumissionnaire
Roues	06 roues avec pneus gonflables adaptés aux carrières de calcaire (02 à l'avant directrices et 04 jumelées motrices à l'arrière)		
Sécurité	Cabine type ROPS/FOPS selon normes internationales		
	Cabine insonorisée (niveau sonore ≤ 78 dB selon norme ISO 6396 ou équivalent en test dynamique)		
	Echelles et escaliers d'accès à la cabine antidérapants et équipés de mains courantes		
	Accès depuis le sol aux points de contrôle quotidien et points de lubrification		
	Éclairage de travail		
	Avertisseur sonore (klaxon)		
Accessoires de travail	Alarme de recul		
	Cales des roues avec supports de rangement		
	Barres chasse-pierres		
	Système de remorquage à l'avant et à l'arrière		
	Goupilles (axes) de maintien de la benne en position relevée		

- **Délai de livraison (Soumissionnaires de droit algérien) :**
- **Délai de livraison en FOB (Soumissionnaires étrangers) :**
- **Délai de livraison en CFR (Soumissionnaires étrangers) :**

- **Durée de garantie du dumper :**
- **Origine du dumper :**
- **Marque du dumper :**

Remarque importante :

- **La présente annexe ne fera l'objet d'aucune demande de complément. Le Soumissionnaire est tenu de renseigner soigneusement et intégralement l'ensemble des exigences par « Oui » ou « Non » et d'inclure ladite annexe dans l'enveloppe n°1 intitulée « Offre Technique ».**
- **Les exigences susmentionnées constituent des critères éliminatoires et ne sont soumises à aucun système de notation.**

Fait à le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 02 : FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Présentation du Soumissionnaire :

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de naissance du **signataire**, ayant la qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat : **Fourniture d'un (01) dumper (tombereau rigide) pour la Cimenterie de Ain-Touta.**

Nom et Prénom du signataire :

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à

a. Présentation du Soumissionnaire seul :

Raison sociale :

Nationalité :

Adresse du siège social :

Montant du capital social :

Forme juridique :

Date de création :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Domaine d'activité :

Effectifs :

Résultats financiers des trois dernières années :

- Année 2023 :
- Année 2024 :
- Année 2025 :

b. Présentation du Soumissionnaire en groupement momentanée d'entreprises :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres) :

Nom du groupement :

Présentation de chaque membre du groupement :

Raison sociale :

Nationalité :

Adresse du siège social :

Montant du capital social :

Forme juridique :

Date de création :

N° de téléphone :

N° de fax :
Adresse électronique :
Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :
Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :
Domaine d'activité :
Effectifs :
Résultats financiers des trois dernières années :
- Année 2023 :
- Année 2024 :
- Année 2025 :

La société membre du Groupement est-elle mandataire du Groupement ?

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix):

- Signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement (Avenant) **ou**
- Donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement (Avenant)

Dans le cas d'un groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :.....
.....

Fait à, le.....
(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- Tous les champs doivent obligatoirement et correctement être remplis.
- En cas de groupement, présenter une fiche d'identification par membre.
- En cas d'allotissement présenter une fiche d'identification pour tous les lots.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 03 : DÉCLARATION À SOUSCRIRE

DÉCLARATION À SOUSCRIRE

Dénomination de la société :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au Registre du Commerce, au Registre de l'Artisanat ou autre (à préciser) de.....sous le N°:

Wilaya ou seront exécutées les prestations faisant l'objet du Contrat : **BATNA**

Nom et Prénom, Nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société ou des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du Contrat de (objet du contrat) : **Fourniture d'un (01) dumper (tombereau rigide) pour la Cimenterie de Ain-Touta.**

Nom et Prénom :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :à

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un Organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires : **J'atteste** ☐ **Je n'atteste pas** ☐

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) :

Le déclarant atteste que la Société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :

Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de la société au greffe du Tribunal, section Commerciale ? **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilèges et nantissement et identifier le Tribunal) :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité : **J'atteste** ☐ **Je n'atteste pas** ☐

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n° 03-03, du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision)

.....

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux : **J'atteste** ☐ **Je n'atteste pas** ☐

La société s'est-elle rendue coupable de fausses déclarations ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :

.....

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) :

.....

La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres d'ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions, s'il y a eu recours auprès de la justice et les décisions ou jugements et leurs dates) :

.....

La société est-elle inscrite sur la liste des Opérateurs Économiques interdits de soumissionner aux Marchés Publics ? **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

.....

La société est-elle inscrite au « Fichier National des Fraudeurs », auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

.....

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision) :

.....

Indiquer le nom, prénom, qualité, date de naissance et nationalité du signataire de la déclaration :

Nom et Prénom

Qualité :

Date de naissance :

Nationalité :

**Le déclarant s'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres) :.....
....., à compter de la date d'entrée en vigueur du Contrat, dans les conditions fixées dans ce dernier.**

Le déclarant affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le déclarant certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus, sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire.
- Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du Groupement et préciser la nature du Groupement (Conjoint ou Solidaire).

ANNEXE 04 : DÉCLARATION DE PROBITÉ

DÉCLARATION DE PROBITÉ

Le signataire ;

Nom et Prénom du signataire :

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à

ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur : ***Fourniture d'un (01) dumper (tombereau rigide) pour la Cimenterie de Ain-Touta.***

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone : ; N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Forme juridique de la société :

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuite pour corruption ou tentative de corruption d'Agents Publics. (Dans le cas contraire préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :

- M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.
- M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution ou de contrôle d'un Contrat ou Avenant.
- Déclare avoir pris connaissance, que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption, avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un Contrat ou Avenant, constituerait un motif suffisant pour annuler le Contrat ou l'Avenant en cause.

Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des Fournisseurs/Soumissionnaires de participer aux Achats, la résiliation du Contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le.....
(Nom, qualité du signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration de probité.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit fournir sa propre déclaration de probité

ANNEXE 05 : ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR

ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR

Je soussigné,

Nom et Prénom du signataire :

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à

Fonction :

**signataire ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur la :
*Fourniture d'un (01) dumper (tombereau rigide) pour la Cimenterie de Ain-Touta.***

Dénomination de la société :

Forme juridique :

Montant du capital social :

Adresse du siège social :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par :

....., en date du :

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à Monsieur :

Nom et Prénom :

Nationalité :

Date et le lieu de naissance : à

Fonction :

de négocier et de conclure avec la Société des Ciments de Ain-Touta, le Contrat portant sur :

- Objet précis du Contrat : ***Fourniture d'un (01) dumper (tombereau rigide) pour la Cimenterie de Ain-Touta.***
- Mode de passation : Avis d'Appel d'offres National et International Ouvert avec exigence de capacités minimales
- Références : **13/SCDA/SCIMAT/2026**

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le :

(Nom, Prénom, Cachet et Signature)

ANNEXE 06 : LETTRE DE SOUMISSION POUR LES SOUSSIONNAIRES ÉTRANGERS

LETTRÉ DE SOUMISSION (POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS)

VARIANTE FOB

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre de l'Achat : **Fourniture d'un (01) dumper (tombereau rigide) pour la Cimenterie de Ain-Touta**.

Engagement du Soumissionnaire :

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire seul :

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Nationalité :

Date et lieu de naissance :à

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax : :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire en Groupement :

L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :

Dénomination du Groupement :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Présentation de chaque membre du Groupement :

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Date et lieu de naissance : à

Dans le cas d'un Groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

- Désignation du membre :
- Nature des prestations :
- Montant HT des prestations :

----- **Partie à renseigner par tous les soumissionnaires** -----

Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.
- Me soumetts et m'engage envers la Société des Ciments de Ain-Touta, à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier Des Charges et moyennant le montant de (indiquer le montant de l'offre en dinars algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes comprises) :

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

.....

La **Société des Ciments de Ain-Touta** se libère des montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire n°, ouvert auprès de :

Adresse :

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à, le.....
(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

LETTRÉ DE SOUMISSION (POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS)

VARIANTE CFR

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre de l'Achat : **Fourniture d'un (01) dumper (tombereau rigide) pour la Cimenterie de Ain-Touta.**

Engagement du Soumissionnaire :

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire seul :

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Nationalité :

Date et lieu de naissance :à

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax : :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire en Groupement :

L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :

Dénomination du Groupement :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Présentation de chaque membre du Groupement :

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Date et lieu de naissance : à

Dans le cas d'un Groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

- Désignation du membre :
- Nature des prestations :
- Montant HT des prestations :

----- **Partie à renseigner par tous les soumissionnaires** -----

Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.
- Me soumetts et m'engage envers la Société des Ciments de Ain-Touta, à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier Des Charges et moyennant le montant de (indiquer le montant de l'offre en dinars algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes comprises) :

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

.....

La **Société des Ciments de Ain-Touta** se libère des montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire n°, ouvert auprès de :

Adresse :

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à, le.....
(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 07 : LETTRE DE SOUMISSION POUR LES SOUMISSIONNAIRES DE DROIT ALGÉRIEN

LETTRÉ DE SOUMISSION (POUR LES SOUMISSIONNAIRES DE DROIT ALGÉRIEN)

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre de l'Achat : **Fourniture d'un (01) dumper (tombereau rigide) pour la Cimenterie de Ain-Touta.**

Engagement du Soumissionnaire :

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire seul :

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Nationalité :

Date et lieu de naissance :à

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax : :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire en Groupement :

L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :

Dénomination du Groupement :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Présentation de chaque membre du Groupement :

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Date et lieu de naissance : à

Dans le cas d'un Groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

- Désignation du membre :

- Nature des prestations :
- Montant HT des prestations :

----- **Partie à renseigner par tous les soumissionnaires** -----

Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.
- Me soumetts et m'engage envers la Société des Ciments de Ain-Touta, à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier Des Charges et moyennant le montant de (indiquer le montant de l'offre en dinars algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes comprises) :

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

.....

La **Société des Ciments de Ain-Touta** se libère des montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire n°, ouvert auprès de :

Adresse :

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à, le.....
(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 08 : MODÈLE DE L'OFFRE FINANCIÈRE POUR LES SOUSSIONNAIRES ÉTRANGERS

OFFRE FINANCIÈRE

SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS

VARIANTE FOB

RÉFÉRENCE N°

DATE :

N°	DÉSIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
01	Dumper (tombereau rigide)	01		
02	Lot de pièces de rechange de première urgence, valorisé item par item dans l'Annexe 10	Lot		
03	Kit d'entretien préventif (Lot de consommables) couvrant toute la période de garantie, valorisé item par item dans l'Annexe 11	Lot		
Montant de la fourniture				(A)
Montant de l'emballage et mise à FOB				(B)
Montant total FOB de l'offre				(A+B)

Remarque importante :

La présente annexe ne fera l'objet d'aucune demande de complément. Le Soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de l'inclure dans l'enveloppe n°2 intitulée « OFFRE FINANCIÈRE ».

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

OFFRE FINANCIÈRE

SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS

VARIANTE CFR

RÉFÉRENCE N°

DATE :

N°	DÉSIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
01	Dumper (tombereau rigide)	01		
02	Lot de pièces de rechange de première urgence, valorisé item par item dans l'Annexe 10	LOT		
03	Kit d'entretien préventif (Lot de consommables) couvrant toute la période de garantie, valorisé item par item dans l'Annexe 11	LOT		
Montant de la fourniture (A)				
Montant de l'emballage et Mise à CFR (B)				
Montan du fret maritime(C)				
Montant total CFR de l'offre (A+B+C)				

Remarque importante :

La présente annexe ne fera l'objet d'aucune demande de complément. Le Soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de l'inclure dans l'enveloppe n°2 intitulée « OFFRE FINANCIÈRE ».

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 09 : MODÈLE DE L'OFFRE FINANCIÈRE POUR LES SOUSSIONNAIRES DE DROIT ALGÉRIEN

OFFRE FINANCIÈRE

SOUSSIONNAIRES DE DROIT ALGÉRIEN

RÉFÉRENCE N°

DATE :

N°	DÉSIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
01	Dumper (tombereau rigide)	01		
02	Lot de pièces de rechange de première urgence, valorisé item par item dans l'Annexe 10	LOT		
03	Kit d'entretien préventif (Lot de consommables) couvrant toute la période de garantie, valorisé item par item dans l'Annexe 11	LOT		
Montant de la fourniture livrée sur site du Soumissionnaire				(A)
				TVA (19%)
Montant total de l'offre			en DA/TTC	

Remarque importante :

La présente annexe ne fera l'objet d'aucune demande de complément. Le Soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de l'inclure dans l'enveloppe n°2 intitulée « OFFRE FINANCIÈRE ».

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 10 : LOT DE PIÈCES DE RECHANGE DE PREMIÈRE URGENCE

ITEM	DESIGNATION	U.M	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
1	Démarrreur	PCE	01		
2	Alternateur	PCE	01		
3	Compresseur de climatisation	PCE	01		
4	Courroie moteur	JEU	01		
5	Courroie compresseur de climatisation	JEU/PCE	01		
6	Courroie alternateur	JEU/PCE	01		
7	Capteurs de pression (Moteur, Hydraulique, Transmission,)	JEU	01		
8	Capteurs de température (Moteur, Hydraulique, Transmission,)	JEU	01		
9	Plaquettes de frein avant	JEU	01		
Montant total					

Remarque importante :

La présente annexe ne fera l'objet d'aucune demande de complément. Le Soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de l'inclure dans l'enveloppe n°2 intitulée « OFFRE FINANCIÈRE ».

Fait à le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 11 : KIT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF (LOT DE CONSOMMABLES COUVRANT TOUTE LA PÉRIODE DE GARANTIE)

ITEM	DESIGNATION	U.M	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
1					
2					
3					
4					
5					
...					
...					
...					
...					
Montant total					

Remarque importante :

La présente annexe ne fera l'objet d'aucune demande de complément. Le Soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement et de l'inclure dans l'enveloppe n°2 intitulée « OFFRE FINANCIÈRE ».

Fait à le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 12 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS SOUSSIONNAIRES ÉTRANGERS

(A remplir par l'entité responsable)

- Nom : ▪ Prénom :
- N° du Passeport : ▪ Du :
- Nationalité :
- Organisme :
- Fonction :
- Date et heure d'arrivée en Algérie :
Heure : Vol N° : Aéroport/Port :
- Moyen de Transport et Circulation en Algérie : **Véhicule**
- Marque : Immatriculation :
- Nom et Prénom du Chauffeur :
- Lieu d'hébergement : **Hôtel** : **À** :
- Date d'arrivée à la Direction Générale : **Le** **Heure** :
- Date d'arrivée à la Cimenterie Ain-Touta : **Le** **Heure** :
- Programme d'Activités éventuellement :
- Date de Départ de la Cimenterie Ain-Touta : **Le** **Heure** :
- Destination après la mission : **Vers** :
- Date de Retour à l'étranger : **Le** : **Par** :
- Heure :/Vol N° : Aéroport/Port :

Fait à le

Cachet et Signature

N.B : Le présent document doit nous parvenir dûment renseigné, signé et cacheté au plus tard 72 heures avant la date prévue de la visite.